



NON PERMANENTS EN PERMANENCE : LES TRAVAILLEURS AGRICOLES MIGRANTS AU CANADA

RAPPORT DE GROUPE DE TRAVAIL
D'ACTION CANADA 2018/2019

ACTION  **CANADA**
Building Leadership for Canada's Future Développer le Leadership pour l'Avenir du Canada

À PROPOS D'ACTION CANADA

Action Canada est un programme de leadership en politiques publiques de 10 mois visant à augmenter la compréhension du pays et des choix de politiques publiques pour l'avenir des jeunes leaders. Le Forum des politiques publiques et Action Canada travaillent ensemble pour étendre le premier incubateur de nouveaux leaders au Canada. Cette année, le thème du Fellowship est *l'avenir de l'alimentation*; nous, les auteurs, avons décidé de nous pencher plus particulièrement sur l'incidence des travailleurs agricoles migrants sur notre système alimentaire.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été possible sans le savoir-faire et le leadership de nombreuses personnes et organisations qui nous ont généreusement donné de leur temps. En tant qu'auteurs, nous souhaitons remercier : Action Canada et le Forum des politiques publiques de nous avoir permis de participer à ce merveilleux projet; Brian Topp, conseiller de notre groupe de travail, pour ses précieux conseils; toutes les parties prenantes – spécialistes de l'industrie, dirigeants communautaires, universitaires et représentants du gouvernement –, pour leur participation à nos panels et à nos entrevues; et enfin, les agriculteurs et les producteurs qui souhaitent un meilleur système pour le Canada, ainsi que les personnes et les organisations qui défendent publiquement les droits des travailleurs migrants – y compris les travailleurs eux-mêmes. Dans ce rapport, nous cherchons humblement à poursuivre le travail formidable déjà réalisé par tant d'autres personnes.

Bien que nous n'offrions aucune panacée, nous espérons que le lecteur trouvera notre rapport utile.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce projet a été entrepris dans le cadre d'une bourse du programme Fellowship d'Action Canada offert en partenariat par le Forum des politiques publiques (FPP) et Action Canada. Les avis, opinions, positions ou stratégies exprimés dans ce rapport sont ceux de leurs auteurs seulement et ne reflètent donc pas nécessairement les avis, opinions, positions ou

stratégies des organismes ou entreprises qui les emploient ou de leurs universités de rattachement, du FPP, d'Action Canada, de la Fondation Action Canada ou du gouvernement du Canada. Le FPP, Action Canada, la Fondation Action Canada et le gouvernement du Canada ne garantissent en rien l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, l'absence de contrefaçon ou l'actualité des renseignements contenus dans le présent document et ne pourront être tenus responsables d'éventuelles erreurs ou omissions dans cette information, ni des pertes, frais, préjudices ou dommages qui pourraient résulter de son affichage, de son utilisation ou de sa publication.

À PROPOS DES AUTEURS

Matthew Klassen, BKI, MSc est conseiller politique pour la ministre de l'Éducation de l'Ontario, à Guelph (Ontario).

Sally Guy, MA, BSW, TSI est directrice des politiques et stratégies de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, à Ottawa (Ontario).

Sophie Gagnon, LL. B., J.D. est avocate et directrice générale de Juripop, une clinique juridique située à Montréal (Québec).

Tahara Bhate, BSc, MD, MHSc, CCMF est médecin praticienne à Calgary (Alberta), et membre du corps professoral clinique de la Cumming School of Medicine, où elle enseigne et fait de la recherche.

Umang Khandelwal, BA, LL.B. entamera un stage du Barreau chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., à Toronto (Ontario).

À PROPOS DE L'ARTISTE

Bert Monterona est un artiste, éducateur et travailleur culturel qui fait du design, des illustrations, des peintures, des murales, de la sculpture et des installations. Il est le récipiendaire de plusieurs prix et subventions. Il croit que cette peinture offre un message important que les travailleurs étrangers temporaires et migrants contribue au bien-être économique d'une nation. bertmonterona.com

TABLE DES MATIÈRES

À propos d'Action Canada	2
Sommaire	4
Introduction	5
Où nous en sommes et d'où nous venons	6
Méthodologie	8
Recommandations stratégiques	9
Établissement et soutien	9
Soins de santé	11
Administration du programme	13
Relations de travail	15
Conclusion	16
Annexe – Consultations	17
Références	18

SOMMAIRE

NOTRE VISION

Nous sommes en 2030 : le secteur agricole canadien, dynamique et prospère, est un leader compétitif sur le marché mondial. Au pays comme à l'étranger, les gens consomment des aliments canadiens sains, de qualité et à bon prix.

Les migrants – plus de 50 000 – qui viennent ici chaque année dans le cadre de programmes de travailleurs agricoles gagnent leur vie décemment et dignement, leurs droits sont enchâssés dans des politiques bien structurées, et le Canada est un chef de file mondial pour le respect de ses obligations internationales en matière de droits de la personne.

Les programmes de travailleurs agricoles migrants sont simples et conviviaux, tant pour les employeurs que pour les producteurs et les administrateurs.

Le secteur agricole canadien est bien positionné pour au moins 50 ans encore, fort d'une main-d'œuvre qualifiée et fiable prête à répondre aux exigences actuelles et futures, notamment celles liées aux changements climatiques : le réchauffement transformera l'agriculture au Canada, ce qui augmentera les besoins en main-d'œuvre.

CE QUE NOUS SAVONS ET CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Nous sommes en 2019 : les agriculteurs, les employeurs et les producteurs trouvent les programmes de travailleurs agricoles migrants complexes et déroutants, et ils font les frais des cloisonnements administratifs gouvernementaux. Les fonctionnaires indiquent que le traitement des documents que les agriculteurs doivent soumettre sur papier est long et pénible. Les travailleurs migrants et les groupes qui défendent leurs intérêts signalent des cas d'abus rendus possibles par la précarité des conditions de travail et le manque de surveillance. Les universitaires et d'autres parties prenantes s'inquiètent des changements climatiques, des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole et de la réputation du Canada sur la scène mondiale en tant que champion des droits de la personne.

Trois grands thèmes ressortent de l'analyse de nos consultations et de notre revue de la littérature :

- **Réforme, et non abolition** : Les parties prenantes consultées s'entendent pour dire qu'il faut réformer en profondeur le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et les autres programmes de travailleurs étrangers temporaires (TET); cependant, aucune des personnes consultées ne pense que les Canadiens et Canadiennes et les travailleurs migrants seraient en meilleure posture si ces programmes étaient abolis.
- **Asymétrie de pouvoir** : Selon les parties prenantes consultées et la revue de la littérature, le système actuel limite les droits des travailleurs migrants, qui, en raison de différences culturelles et par crainte de représailles, hésitent en outre à les faire valoir. Cette situation provoque une importante asymétrie de pouvoir, où les travailleurs doivent satisfaire un employeur qui, selon eux, les considère comme interchangeables.
- **Solutions stratégiques, mais pas de panacée** : Nos consultations et notre revue de la littérature ont débouché sur plusieurs recommandations stratégiques potentielles qui permettraient d'apporter des correctifs nécessaires au système; nous présentons bon nombre d'entre elles dans la section des recommandations stratégiques. Cela dit, nous reconnaissons qu'il n'y a pas de solution miracle, et qu'il existe des problèmes systémiques plus larges liés au déséquilibre économique susceptibles de perdurer.

CE QUE NOUS RECOMMANDONS

Nos recommandations stratégiques entrent dans quatre catégories : relations de travail, soins de santé, établissement et soutien et administration du programme. Ces recommandations se veulent pratiques et visent à concilier les préoccupations et les exigences de toutes les parties prenantes, à savoir les producteurs, les consommateurs, les travailleurs et les administrateurs.

INTRODUCTION

Avez-vous mangé une tomate dernièrement? Il y a de bonnes chances qu'elle ait été cueillie par l'un des quelque 50 000 travailleurs agricoles étrangers temporaires qui viennent au Canada chaque année.

Gabriel Allahdua est l'un d'eux. Après avoir vécu dans un minuscule dortoir avec 62 autres travailleurs migrants qui, par crainte d'expulsion, n'osaient pas parler franchement, son message est simple : si les Canadiens et Canadiennes en savaient plus sur cette population invisible, ils exigeraient des changements.

Les agriculteurs et les producteurs exigent eux aussi des changements. Ils disent que la bureaucratie et les cloisonnements administratifs gouvernementaux donnent lieu à un système complexe et déroutant qui nuit à l'économie canadienne, met en péril le gagne-pain des producteurs et augmente la facture d'épicerie des Canadiens et Canadiennes. Les produits canadiens sont de plus en plus engagés dans la concurrence sur les marchés mondiaux, ce qui ne pourrait être le cas sans les travailleurs migrants, qui aident à maintenir à flot les agriculteurs et producteurs canadiens et contribuent à faire en sorte que le prix des aliments reste abordable.

Sous sa forme actuelle, le programme ne fonctionne pas de façon optimale. Sa complexité et son inaccessibilité menacent la prospérité économique et la réputation internationale du Canada en matière de droits de la personne.

Il s'agit surtout d'un enjeu très complexe et socialement sensible qui touche tous les ordres de gouvernement. Bien qu'il n'y ait pas de solution immédiate qui fasse l'unanimité parmi les parties prenantes, nous croyons à la nécessité de compromis difficiles, mais responsables, pour l'élaboration de recommandations stratégiques. Nos recommandations sont des solutions à court et à long terme qui devront être mises en œuvre conjointement afin de profiter autant aux travailleurs migrants qu'aux producteurs, au gouvernement et aux consommateurs. Nous espérons que ces options déboucheront sur un cadre politique canadien favorable à tous.



OÙ NOUS EN SOMMES ET D’OÙ NOUS VENONS

Dans le milieu des années 1960, après plusieurs tentatives infructueuses pour combler la pénurie de main-d’œuvre dans le secteur agricole canadien, le gouvernement fédéral a dû se tourner vers les Caraïbes pour engager temporairement des travailleurs étrangers. Dans les mois qui ont suivi, 264 travailleurs jamaïcains sont venus prêter main-forte aux agriculteurs du Sud-Ouest de l’Ontario, qui en avaient grandement besoin.

Ce qui devait alors n’être qu’une solution provisoire à un problème temporaire est depuis devenu un trait caractéristique de notre industrie agricole primaire nationale.

Aujourd’hui, les travailleurs migrants forment un maillon essentiel de la chaîne de production agricole primaire du Canada. Ils moissonnent les champs, s’occupent des serres et transforment les produits. Ces travailleurs saisonniers représentent maintenant la moitié des ouvriers agricoles rémunérés de notre pays. La plupart d’entre eux viennent du Mexique ou des Caraïbes.

LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS

Les travailleurs migrants entrent maintenant au pays par l’intermédiaire du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (**PTAS**), qui s’inscrit dans le volet du secteur agricole primaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires (**TET**) administré par Emploi et Développement social Canada (**EDSC**).

Le PTAS permet aux producteurs de certains produits d’embaucher des travailleurs étrangers temporaires lorsqu’ils n’ont pu embaucher des Canadiens ou des résidents permanents. Les TET peuvent rester au Canada pour une période maximale de huit mois entre janvier et la mi-décembre; ils doivent retourner dans leur pays d’origine dès que leur contrat expire.

Les travailleurs doivent être citoyens du Mexique ou de l’un des 11 pays caribéens participants. Les gouvernements des pays participants jouent un rôle important dans le recrutement des TET. Ils les sélectionnent, veillent à ce que ceux-ci répondent à tous les critères du programme et nomment des agents de liaison pour les aider au Canada.

Les personnes embauchées en vertu du PTAS ne peuvent travailler que pour l’employeur qui les a embauchées. Leur permis de travail « fermé » ne leur permet pas de travailler pour un autre agriculteur, même si celui qui les a engagées n’a plus besoin d’elles. Les employeurs peuvent demander qu’elles reviennent travailler pour eux les années suivantes.

Les employeurs participants doivent se conformer à plusieurs exigences. Ceux-ci doivent notamment fournir aux TET « un logement adéquat, convenable et abordable », veiller à ce qu’ils soient inscrits au régime d’assurance-maladie s’ils y sont admissibles et leur fournir une formation en santé et en sécurité et un équipement appropriés. EDSC procède régulièrement à des inspections pour s’assurer que ces exigences sont bien respectées; les employeurs contrevenants sont exclus du programme.

LES QUESTIONS AUXQUELLES NOUS SOMMES CONFRONTÉS

En 2016, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes a entrepris une étude du programme des TET, y compris du PTAS, pour mieux comprendre ses répercussions et trouver des moyens de l’améliorer. Cette initiative faisait suite aux nombreuses préoccupations exprimées par les employeurs et les travailleurs depuis les importantes réformes apportées au programme des TET quelques années plus tôt.

Dans son rapport final, le Comité permanent a souligné les divergences d’opinions entre les organisations et personnes participantes.

Si certains groupes ont décrit le PTAS comme un outil conçu pour « répondre aux besoins du marché du travail » ayant des retombées positives pour l'économie canadienne et préservant la souveraineté alimentaire nationale, d'autres ont insisté sur les effets négatifs sur les familles des travailleurs migrants et l'économie de leurs pays respectifs. Des associations de défense des droits ont condamné ce qu'ils ont décrit comme étant un racisme systémique enraciné dans la structure même du programme et ont dépeint les conditions de travail de certains travailleurs migrants comme une forme d'esclavage moderne.

Les disparités observées par le Comité permanent sont représentatives des nombreux avis sur le programme exprimés dans la littérature scientifique, les médias et les programmes de défense des droits.

QUELLE SERA LA SUITE DES CHOSES?

Les débats entourant la réglementation des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole primaire canadien semblent loin d'être terminés, car on s'attend à ce que les besoins en cette main-d'œuvre continueront d'augmenter dans les prochaines années. Alors que l'automatisation devrait réduire le besoin en travailleurs non spécialisés dans plusieurs industries, des spécialistes de l'agriculture croient que l'industrie agricole sera toujours tributaire du capital humain, puisque bien des pans de cette industrie ne peuvent être automatisés.

Selon le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), l'écart entre la demande et l'offre d'ouvriers agricoles a doublé au cours des 10 dernières années, atteignant le chiffre ahurissant de 60 000 travailleurs en 2014. La tendance semble vouloir se maintenir, puisque ce chiffre devrait presque doubler de nouveau d'ici 2025.

Le CCRHA mentionne qu'à 7 %, le taux de postes vacants de cette industrie est supérieur à celui de toutes les autres industries canadiennes, et que cette pénurie lui fait perdre l'équivalent de 1,5 milliard de dollars en ventes. Cette statistique inquiétante justifie bien la nécessité de simplifier et d'optimiser le système pour combler ces manques.



MÉTHODOLOGIE

Pour formuler nos recommandations, il était essentiel pour nous de nous entretenir avec un large éventail de parties prenantes afin de considérer sous tous les angles les grands défis liés aux travailleurs agricoles migrants et les solutions stratégiques possibles.

Nous avons d'abord effectué une revue exhaustive de la littérature scientifique et des écrits de groupes de défense des droits, ainsi que des politiques et rapports gouvernementaux. Les textes de ce vaste corpus traitent des défis touchant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers du Canada et les autres programmes de travailleurs étrangers temporaires, ainsi que des possibilités de les réformer. Nous nous sommes surtout concentrés sur les articles liés au contexte canadien des dix dernières années.

Cette revue de la littérature nous a éclairés quant aux questions à poser et aux parties prenantes à consulter. Partant de nos hypothèses initiales, nous avons consulté des groupes de défense des droits, des employeurs de travailleurs agricoles saisonniers, des universitaires spécialisés sur le sujet et des représentants du gouvernement du Canada. Vous trouverez la liste complète des personnes consultées à l'annexe A.

Notre consultation des parties prenantes et notre revue de la littérature ont fait ressortir une foule de recommandations, de défis et de possibilités touchant l'avenir des travailleurs migrants au Canada. Pour les filtrer, nous avons évalué leur impact sur les parties prenantes, tiré parti de ce que la littérature nous a appris et tenu compte des commentaires reçus lors de nos voyages d'études à Ottawa, Saskatoon, Montréal et Toronto. Après cette première série de consultations, nous avons élaboré nos propres solutions potentielles, et les avons proposées à différentes parties prenantes afin qu'elles les commentent. Nous avons voulu trouver un juste milieu entre la vision stratégique et la fenêtre d'Overton. Autrement dit, nous cherchions des solutions stratégiques qui susciteraient un changement tout en étant économiquement et politiquement faisables.



RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

ÉTABLISSEMENT ET SOUTIEN

Les questions de l'établissement et de l'intégration revenaient constamment dans nos échanges avec les parties prenantes. Le manque de formation linguistique pour les travailleurs et les employeurs fait en sorte que les protocoles de sécurité et les autres formations sont très longs et difficiles à réaliser, ce qui coûte temps et argent aux employeurs – et menace la sécurité des travailleurs.

Un grand nombre d'études décrivent les coûts socioéconomiques associés au manque de cohésion sociale dans une communauté donnée. Au-delà des motifs humanitaires pour améliorer la qualité de vie des travailleurs, une cohésion sociale faible peut causer une désagrégation de la société. La hausse de la criminalité entraîne des dommages matériels et potentiellement une perte de valeur des propriétés; l'isolement social peut, à son tour, faire augmenter le coût des soins de santé. Il existe également de nombreux excellents arguments d'ordre économique pour promouvoir la cohésion sociale et communautaire.

RECOMMANDATION 1 :

Le gouvernement du Canada devrait améliorer ses mesures de soutien pour faciliter l'établissement des travailleurs migrants dans la société canadienne, en adoptant notamment des mesures pour répondre aux besoins linguistiques, culturels et communautaires propres aux travailleurs migrants et ainsi faire tomber les barrières qui empêchent ces personnes de se prévaloir de certains droits ou services et faciliter le développement des relations dans la communauté.

Le gouvernement du Canada devrait immédiatement mettre en place une ligne téléphonique sans frais

accessible en français, en anglais et en espagnol afin de répondre aux questions des travailleurs liées à l'établissement, notamment concernant leurs droits et les systèmes canadiens de santé et de services sociaux. Tous les travailleurs devraient être informés de ce service avant leur arrivée au pays.

Les parties prenantes ont également mentionné l'isolement social et géographique que vivent les travailleurs, qui dans bon nombre de cas n'ont pas accès au téléphone ou à Internet. Nous recommandons que le gouvernement du Canada oblige les employeurs qui fournissent un logement à donner aux travailleurs l'accès à une ligne téléphonique.

La barrière de la langue peut empêcher les personnes de se prévaloir de certains droits ou services. Les différents ordres de gouvernement du pays devraient fournir les documents dans la langue maternelle des travailleurs et dans un langage clair. Doivent être accessibles dans leur langue les renseignements sur la sécurité, ainsi que les documents administratifs et juridiques. Ces services sont déjà offerts par des organismes communautaires et sans but lucratif, mais il revient au gouvernement de faciliter l'accès à ces services et de les améliorer afin qu'ils répondent aux besoins des travailleurs.

Le gouvernement du Canada devrait accroître le soutien à l'enseignement des langues officielles pour les travailleurs migrants. L'apprentissage d'une langue officielle leur permettrait de se prévaloir plus facilement des services et de leurs droits et améliorerait leurs interactions avec leur employeur et le reste de la société. Sans compter qu'une meilleure compréhension de la langue de travail augmenterait l'efficacité des formations sur la sécurité et les procédures et, par conséquent, la productivité et la sécurité au travail.

Nous proposons également d'instaurer un crédit d'impôt pour les agriculteurs et les producteurs qui suivent des cours (p. ex. cours d'espagnol) afin de pouvoir s'adresser à leurs travailleurs migrants dans leur langue.

RECOMMANDATION 2 :

Le gouvernement fédéral devrait envisager la possibilité d'offrir aux travailleurs agricoles migrants l'option de demander la résidence permanente en vue d'éventuellement obtenir la citoyenneté.

De nombreux travailleurs migrants et Canadiens et Canadiennes affirment que les personnes qui jouent un rôle crucial dans notre économie et notre collectivité devraient obtenir le droit de demander la citoyenneté. Il s'agit là toutefois d'une question hautement controversée. Pour les travailleurs migrants, les personnes qui défendent leurs droits et quelques employeurs et producteurs, c'est une question non négociable de droits et de dignité. Pour les gouvernements, cependant, cette situation pourrait créer un précédent pour tous les autres travailleurs migrants ainsi que des inégalités pour les autres groupes qui souhaitent obtenir la résidence permanente au Canada.

Nous sommes d'avis que la précarité des travailleurs est socialement et économiquement coûteuse.

Des données fiables montrent que le travail précaire et le manque d'intégration communautaire nuisent à la santé physique et mentale, et donc à la productivité. La résidence permanente ne réglerait pas tout, mais les droits qu'elle confère contribueraient grandement à corriger les inégalités dont les travailleurs migrants sont actuellement victimes. La possibilité de résidence permanente serait hautement bénéfique pour cette population. En outre, la stabilité que procure la résidence permanente aiderait à prévenir la traite de personnes et à rétablir l'équilibre des forces entre les employeurs et leurs employés.

Cela dit, nous reconnaissons que les demandes de résidence permanente pour une catégorie de demandeurs donnée ne peuvent être étudiées séparément. Il faut tenir compte du système dans son ensemble. Par exemple, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il examine en ce moment le Programme de la garde d'enfants et le Programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés pour déterminer par quel processus les aides familiaux pourront demander la résidence permanente à l'expiration de ces programmes pilotes en novembre 2019. Ces programmes pourraient lui servir de modèle quant à la manière d'explorer la possibilité d'offrir aux travailleurs agricoles migrants un accès à la résidence permanente.



SOINS DE SANTÉ

L'une des grandes problématiques soulevées dans le cadre de la consultation, particulièrement dans les entretiens avec des travailleurs migrants, est l'accès aux soins de santé. Les travailleurs migrants font face à des obstacles uniques pour avoir accès à des soins appropriés en temps voulu, et sont exposés à des risques liés à la sécurité au travail qui peuvent mener à des taux élevés de blessures et de décès.

Les soins de santé relèvent généralement de la compétence provinciale, mais les gouvernements fédéral et provinciaux ont des moyens à leur disposition pour éliminer les obstacles et améliorer l'accès équitable aux soins de santé pour les travailleurs migrants. Voici ce que nous proposons.

RECOMMANDATION 3 :

Les provinces devraient éliminer les restrictions qui empêchent les travailleurs agricoles migrants d'avoir accès aux régimes d'assurance-maladie provinciaux. Plus précisément, la Colombie-Britannique devrait couvrir les soins de santé des participants au PTAS dès leur arrivée, et accorder aux travailleurs migrants l'exemption de la prime mensuelle du régime de services médicaux (RSM) à laquelle ont droit les travailleurs à faible revenu.

Sous les versions précédentes du programme, il était très difficile d'accéder aux régimes d'assurance-maladie provinciaux. Bien que la majorité des travailleurs migrants soient couverts par ces régimes, ils demeuraient soumis au délai de carence de trois mois. Or, les travailleurs se trouvaient généralement en sol canadien pendant quelques mois seulement, leur séjour étant conditionné par les saisons d'agriculture, ils n'étaient couverts par le régime de la province en question que pendant une période restreinte. Sans compter que chaque fois que ces travailleurs revenaient dans la même province pour

un autre contrat de travail, ils étaient de retour à la case départ. Les employeurs devaient fournir une assurance privée pendant la période d'attente, mais il était difficile de contrôler l'application de cette mesure, et la difficulté d'accès aux soins dans un système qui n'est pas conçu pour accepter des demandes privées compliquait le tout.

Pour régler le problème, l'Ontario et le Québec ont permis que les travailleurs agricoles saisonniers s'inscrivent au régime provincial dès leur arrivée. La Saskatchewan et le Manitoba n'accueillent pas un grand nombre de travailleurs, mais ceux-ci sont également couverts dès leur arrivée. L'Alberta et les provinces de l'Atlantique permettent aussi l'inscription au régime dès l'arrivée, mais seulement aux titulaires de permis de travail de 6 à 12 mois. La plupart des permis du PTAS étant valides moins d'un an, cela pose problème, mais par rapport aux autres provinces, ces provinces accueillent un nombre largement inférieur de travailleurs.

En plus de l'Ontario et du Québec, l'autre province qui accueille une grande proportion des participants au PTAS est la Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, la province impose encore aux travailleurs une attente de trois mois. Par ailleurs, ce groupe de travailleurs ne bénéficie pas de la même réduction de la prime payée au RSM que les autres travailleurs à faible revenu. De nombreux travailleurs préfèrent ne pas s'inscrire et ne pas avoir à payer la prime mensuelle de 38 \$. Ils se retrouvent donc sans assurance une fois que la couverture offerte par l'employeur prend fin après trois mois.

La Colombie-Britannique devrait immédiatement revoir ses politiques pour les harmoniser à celles qui sont en place ailleurs au pays et pour faire en sorte que les participants au PTAS, travailleurs canadiens et migrants, aient tous un accès équitable aux soins de santé.

Il faut éliminer ces restrictions pour retrouver l'esprit dans lequel cette politique a vu le jour, c'est-à-dire garantir aux travailleurs migrants les mêmes soins de santé qu'aux travailleurs canadiens et pendant qu'ils sont au Canada.

RECOMMANDATION 4 :

Le gouvernement fédéral devrait couvrir le coût des soins de santé, par l'intermédiaire du système déjà en place pour les réfugiés dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, pour les travailleurs migrants qui doivent rester au Canada pour des raisons médicales après l'expiration de leur permis de travail.



Durant la consultation, nous avons constaté un grand problème : il n'est pas rare que les travailleurs ne soient plus admissibles aux soins de santé après un accident de travail. Dans ces cas, ils ne sont plus en mesure de respecter leur contrat de travail et, du même coup, perdent leur emploi et leur admissibilité au régime provincial de soins de santé. Ces mêmes travailleurs doivent donc retourner dans leur pays d'origine, ayant perdu leur statut au Canada. Cette situation peut s'avérer critique pour les travailleurs qui ont besoin d'un traitement spécial pour accident de travail et qui n'auront peut-être pas accès à des soins appropriés dans leur pays, ou qui ne peuvent faire le voyage vu leur état. Le Québec a quelques règles en place pour assurer la continuité des soins dans le pays d'origine, mais c'est l'exception.

L'enjeu de l'expulsion après un accident est déjà abordé dans ce document. En bref, lorsqu'un travailleur perd son emploi, il perd du même coup son admissibilité aux soins de santé, et ce, même si son congédiement, injustifié, survient à la suite d'un accident de travail, et même s'il faudrait qu'il reste au Canada pour terminer son traitement. Ce problème peut être réglé au niveau de l'employeur, par le maintien de l'admissibilité aux soins de santé tant que le travailleur est au Canada, même s'il n'occupe plus son emploi. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral serait le mieux placé, avec sa surveillance des statuts d'immigration, pour permettre aux travailleurs qui perdent leur emploi à la suite d'un accident de travail ou qui doivent rester au Canada pour terminer leur traitement de ne pas voir leurs soins interrompus. Le Programme fédéral de santé intérimaire, déjà bien en place et consacré au financement des soins plutôt qu'à leur prestation, pourrait répondre aux besoins de ces travailleurs. Cette solution est celle qui exige le moins de ressources pour fournir des soins médicaux dans de pareils cas.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'une des grandes priorités est de réorganiser les facteurs clés de la prestation du programme afin d'en assurer l'équité et l'efficacité pour toutes les parties prenantes.

Le même point ressort des nombreuses études sur le PTAS et de nos consultations avec des universitaires, des associations de défense des droits, des employeurs et des travailleurs migrants : une application inadéquate et inopportune du programme .

Un travailleur migrant de la Jamaïque nous a confié que son employeur ne respectait pas les droits et les règlements énoncés dans les dispositions du programme. Par exemple, il refusait de fournir à ses employés l'équipement de protection requis pour faire l'épandage de pesticides, de peur que cela ne donne aux consommateurs l'impression que l'épandage de pesticides était nuisible à la production alimentaire. Ainsi, il fournissait à ses employés l'équipement obligatoire seulement lorsque la visite d'un inspecteur était prévue. Le travailleur nous a décrit les effets très néfastes qu'ont eus ces pratiques sur sa santé.

De leur côté, les employeurs et les agriculteurs ont indiqué que le moment des inspections est mal choisi. Par exemple, les bâtiments sont souvent inspectés pendant l'hiver, soit des mois avant l'arrivée des travailleurs. Cela suscite la grogne des employeurs, car les problèmes soulevés durant ces inspections sont souvent déjà sur la liste des réparations à faire plus tard dans l'année. Les agriculteurs et le gouvernement doivent ensuite consacrer davantage de ressources pour faire le suivi des correctifs. Si les inspections avaient lieu à un moment plus opportun, par exemple juste avant l'arrivée des travailleurs, moins de ressources seraient nécessaires pour arriver au même résultat.

RECOMMANDATION 5 :

D'ici 2020, les provinces devraient resserrer l'application des normes des lieux de travail, notamment en augmentant le nombre d'inspections inopinées à l'intérieur de certains paramètres.

Les gouvernements devraient vérifier que les inspecteurs ont la formation et l'information adéquates pour réaliser les inspections requises. Nombre d'agriculteurs déplorent que certains inspecteurs ne connaissent pas les protocoles de sécurité biologique qu'ils doivent suivre pour effectuer certaines manipulations, ce qui ralentit le processus et provoque des interruptions injustifiées.

Selon le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, les récentes modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires comprennent des mesures d'exécution que les représentants d'EDSC ont qualifiées de « plus strictes », et des sanctions « plus sévères » visant à assurer une conformité accrue aux exigences du programme. Les inspections se font en plus grand nombre et ont une plus grande portée, et les inspecteurs bénéficient d'une autorité élargie, mais la plupart des problèmes qui demeurent indiquent que ce sont des inspections inopinées qui garantiront la conformité.



Le Programme des travailleurs étrangers temporaires ne fonctionne pas. Le gouvernement le reconnaît.

Derek Johnstone, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce

Il ne faut cependant pas négliger les préoccupations légitimes des agriculteurs et des producteurs à l'égard du moment choisi pour les inspections inopinées. Une visite au mauvais moment, en pleine récolte, ou dans des lieux où des protocoles spéciaux de sécurité biologique sont en place, pourrait entraîner de grandes pertes financières. Les provinces devraient mettre sur pied un système qui cause le moins de perturbations possible, surtout en plein milieu de la récolte.

RECOMMANDATION 6 :

Le gouvernement fédéral devrait créer, d'ici 2023, un bureau unique qui se chargerait de toutes les activités entourant les travailleurs agricoles migrants. Ce bureau serait composé de représentants d'EDSC, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et superviserait la création d'un secrétariat fédéral-provincial qui coordonnerait et uniformiserait les meilleures pratiques entre les ordres de gouvernement.

Il est important, dès le départ, de reconnaître à quel point il est déjà difficile d'établir des cadres pour favoriser la collaboration entre les bureaux du gouvernement fédéral, et comment la collaboration entre les bureaux fédéraux et ceux des provinces et territoires l'est encore plus. Cependant, quand il est question d'enjeux complexes qui chevauchent les compétences, cette façon est la seule pour en arriver à des solutions constructives. La méthode est éprouvée : par exemple, le Provincial-Territorial Immigration Secretariat, composé de groupes de travail permanents et ad hoc, pourrait servir de modèle pour le projet que nous proposons.

Un peu de contexte... Dans son rapport publié en mai 2018, la Fédération canadienne de l'agriculture dénote deux grands besoins : améliorer la prestation des services par l'optimisation du traitement, l'augmentation de la transparence, et la réduction du fardeau administratif. Les agriculteurs et les producteurs déplorent la confusion qu'entraîne le système : il est difficile de savoir quel bureau est chargé de quoi, et vers qui se tourner pour obtenir des renseignements clairs sur ses droits et ses responsabilités. À cause de cet effet de vase clos, le programme ne sert pas les producteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de façon optimale et fait grimper la facture pour le gouvernement.

Il y a des situations dans lesquelles la collaboration pancanadienne favoriserait l'uniformisation des exigences provinciales actuelles envers les employeurs qui veulent embaucher des travailleurs migrants. Nombreux sont ces derniers qui dénoncent les pratiques de recrutement abusives auxquelles ils ont été soumis avant d'arriver au Canada. Certaines provinces ont entendu leurs doléances. C'est notamment le cas du Manitoba, qui a mis sur pied un système proactif de délivrance de permis de recrutement auquel les employeurs doivent obligatoirement s'inscrire. Ceux qui ne satisfont pas aux critères n'ont pas accès au programme fédéral. La Saskatchewan a aussi saisi le message : sa Foreign Worker Recruitment and Immigration Services Act rend également obligatoire l'obtention d'un permis, en plus d'exiger un dépôt en cas de demande d'indemnisation. Le système de l'Ontario, au contraire, offre une protection beaucoup plus faible.

Le bureau responsable des travailleurs agricoles migrants pourrait aider les provinces à échanger sur leurs meilleures pratiques respectives, par exemple lors de rencontres bisannuelles entre les représentants de l'industrie et les administrateurs de programme.

RELATIONS DE TRAVAIL

Le déséquilibre des pouvoirs qui existe présentement entre les employeurs et les travailleurs agricoles saisonniers empêche ces derniers de bénéficier d'un lieu de travail sécuritaire et digne. Ce déséquilibre est en grande partie alimenté par la relation de dépendance des travailleurs à l'égard de leur emploi, duquel dépend leur droit de rester au Canada ou d'y revenir l'année suivante.

On peut lire dans un rapport de 2014 de la Metcalf Foundation que « la précarité du recrutement continué augmente le risque pour les travailleurs de se retrouver sur la liste noire du PTAS s'ils ne satisfont pas à la demande de l'employeur ou du gouvernement pour une main-d'œuvre "docile". » Il en résulte une situation aux antipodes de la volonté du gouvernement canadien de faire respecter les droits de la personne de tous ceux qui vivent et travaillent ici, par exemple dans les cas où des travailleurs blessés sont rapatriés dans leur pays parce que l'employeur n'en a plus besoin.

Par ailleurs, quand, dans le système actuel, le statut d'immigrant dépend directement de l'employeur, le travailleur n'a pas le luxe de quitter un mauvais emploi. Comme on peut aussi lire dans le rapport de la Metcalf Foundation : « Les recruteurs et les employeurs sont intrinsèquement liés aux permis de travail, ce qui représente une grande source d'insécurité qu'ils exploitent allégrement. » Les employeurs qui traitent leurs employés avec respect et dignité sont nombreux, mais le système n'offre pas à ces travailleurs la même protection dont bénéficient les travailleurs canadiens. La situation est d'autant plus complexe que les droits des travailleurs agricoles et l'application des normes générales provinciales varient d'un endroit à l'autre au Canada.

Les employeurs souhaitent eux aussi voir des améliorations considérables. De nombreux agriculteurs et producteurs qui ont passé par le processus de demande le jugent long et pénible, et en déplorent le manque de flexibilité quant aux dates et aux échéances, compte tenu de la volatilité du secteur de l'agriculture. Certains se sont aussi plaints de la

lenteur du processus pour obtenir l'étude d'impact sur le marché du travail. Chaque année, le gouvernement doit évaluer une montagne de demandes, dont un grand nombre ont été déposées par des employeurs qui accueillent des travailleurs migrants en toute sécurité et convenablement depuis des années.

Nous avons deux recommandations pour rétablir l'équilibre des pouvoirs tout en tenant compte du besoin des employeurs d'avoir une main-d'œuvre stable, durable et flexible. Nos recommandations ciblent le déséquilibre à la source, mais les gouvernements devraient prévoir des mesures à court terme, notamment pour mieux protéger les dénonciateurs et les travailleurs contre les congédiements injustifiés et pour accorder aux travailleurs migrants les mêmes droits qu'aux autres travailleurs, ce qui comprend le droit de se syndiquer (Ontario) et le droit au salaire minimum (Colombie-Britannique).

RECOMMANDATION 7 :

D'ici 2022, le gouvernement fédéral devrait remplacer le système actuel, où les permis sont liés aux employeurs, par un système de permis flexibles qui permet aux travailleurs d'être recrutés par n'importe quel employeur agricole dans une province et un secteur donnés, selon les besoins en main-d'œuvre déclarés par les provinces dans chaque secteur.

Il est impératif que les employeurs aient accès à un bassin de travailleurs fiables pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. Cependant, le système actuel, d'une part, ne laisse aucune marge de manœuvre aux travailleurs et, d'autre part, constitue un fardeau administratif pour les employeurs. L'Union des producteurs agricoles a précisé que la révocation

du système actuel permettrait aux travailleurs de travailler pour plusieurs producteurs agricoles qui ont des besoins en main-d'œuvre différents et complémentaires selon les saisons. Les parties prenantes ont également indiqué qu'une telle mesure accroîtrait la flexibilité des travailleurs, de sorte que ceux-ci pourraient répondre aux besoins changeants quand un employeur a une bonne saison de récoltes et un autre, une mauvaise.

Le gouvernement fédéral devrait corriger la situation en collaboration avec les provinces pour bien comprendre leurs besoins respectifs en main-d'œuvre et déterminer le nombre de travailleurs agricoles saisonniers requis par chacune. Le permis de travail permettrait ainsi à son titulaire de travailler pour n'importe quel employeur du secteur agricole dans une province donnée. Cette mesure maintiendrait l'équilibre entre les besoins et l'offre de travailleurs tout en corrigeant le déséquilibre des pouvoirs.

Si le gouvernement fédéral et les provinces se mettent à pied d'œuvre après l'élection fédérale de 2019, le nouveau système pourrait être en place dès 2022, à temps pour l'élection de 2023.

RECOMMANDATION 8 :

Les gouvernements devraient collaborer, idéalement par l'intermédiaire du secrétariat fédéral-provincial proposé ci-dessus, pour étudier la mise en place potentielle d'un programme d'employeurs de confiance et les critères qui y seraient rattachés.

Un programme d'employeurs de confiance simplifierait le processus pour les employeurs qui ont un bon dossier, réduirait le fardeau administratif du gouvernement et permettrait de mettre à l'essai un système de demande sans papier qui fonctionnerait à l'aide d'une base de données en ligne assurant le suivi des données pertinentes. Qui plus est, les employeurs verraient leurs besoins en main-d'œuvre comblés plus rapidement, et seraient encouragés à traiter les travailleurs de façon juste et équitable.

Cette recommandation est valide seulement si les gouvernements améliorent l'application des droits des travailleurs. Ils doivent faire le suivi de la façon dont les employeurs traitent leurs travailleurs migrants.

CONCLUSION

Notre système agricole a crucialement besoin des travailleurs étrangers temporaires; il nous faut donc un programme durable qui soit le plus efficace possible et qui réponde aux besoins des employeurs et du gouvernement tout en protégeant les droits de la personne de quiconque a fait du Canada son chez-soi permanent ou temporaire.

ANNEXE – CONSULTATIONS

GOUVERNEMENT

Adam Arsenault (Agriculture et Agroalimentaire Canada), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 4 décembre 2018.

UNIVERSITAIRES

Anelyse M. Weiler, Ph. D. (Université de Toronto), interviewée par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 29 octobre 2018.

Don Wells, Ph. D. (Université McMaster), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 9 novembre 2018.

Gerardo Otero, Ph. D. (Université Simon-Fraser), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 5 novembre 2018.

Janet McLaughlin, Ph. D. (Université Wilfrid-Laurier), interviewée par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 9 novembre 2018.

Jenna Hennebry, Ph. D. (Université Wilfrid-Laurier), interviewée par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 5 novembre 2018.

PRODUCTEURS

Denis Roy (Union des producteurs agricoles), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 22 novembre 2018.

Jenn Pfenning (Pfenning's Organic Farm et Union nationale des fermiers), interviewée par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 16 novembre 2018.

ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS

Derek Johnstone (Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 31 octobre 2018.

Diana Bronson (Réseau pour une alimentation durable), webinaire d'Action Canada et correspondance électronique, le 24 octobre 2018.

Anciens travailleurs migrants dans le cadre de la séance de la Tablee des idées 2018 du Réseau pour une alimentation durable, intitulée « Travailleurs migrants blessés et violence structurelle : transformer des histoires individuelles en actions collectives », le 13 novembre 2018.

Gabriel Allahdua (ancien travailleur migrant, Justicia for Migrant Workers), interviewé par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 15 novembre 2018.

Robyn Bunn (Radical Action with Migrants in Agriculture), interviewée par le groupe de travail 3 d'Action Canada, le 18 décembre 2018.

RÉFÉRENCES

- Ball, D. P. 18 nov. 2015. [Seasonal Farmworkers in B.C. Face Health-Care 'Apartheid'](#) (seulement en anglais). Toronto Star
- Braganza, C. 16 sept. 2016. [What You Need to Know to Understand Migrant Labour in Canada](#) (seulement en anglais). TVO.
- Budworth, M.-H., Rose, A., & Mann, S. 2017. [Report on the Seasonal Agricultural Worker Program](#) (seulement en anglais). Délégation de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au Canada.
- Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. 2017. [A Review of Canada's Seasonal Agriculture Worker Program](#) (seulement en anglais). Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture.
- Conseil canadien pour les réfugiés. 2018. [Évaluer les droits des travailleurs migrants au Canada 2018](#). Montréal. Conseil canadien pour les réfugiés.
- Fédération canadienne de l'agriculture. 2018. [Favoriser la confiance et la conformité : Table ronde sur les programmes des travailleurs agricoles venant de l'étranger](#). Ottawa. Fédération canadienne de l'agriculture.
- Faraday, F. 2012. [Made in Canada: How the Law Constructs Migrant Workers' Insecurity](#) (seulement en anglais). Toronto. Metcalf Foundation.
- Faraday, F. 2014. [Profiting from the Precarious](#) (seulement en anglais). Toronto. Metcalf Foundation.
- Gardner, M. 23 oct. 2018. [Migrant Worker Outreach Expands from Local Parish to Regional Ministry](#) (seulement en anglais). The Anglican Church of Canada
- Gouvernement du Québec. 7 août 2018. [Carte d'assurance maladie](#). Immigration Québec.
- Gouvernement du Canada. 23 mars 2018. [Déterminez si vous êtes admissible au Canada – Programme fédéral de santé intérimaire](#). Gouvernement du Canada.
- Gouvernement du Canada. 25 nov. 2018. [Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers – Aperçu](#). Emploi et Développement social Canada.
- Gouvernement du Canada. 16 mars 2018. [Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers : Exigences](#). Emploi et Développement social Canada.
- Gouvernement du Canada. 12 oct. 2018. [Programme fédéral de santé intérimaire – Résumé de la couverture offerte](#). Gouvernement du Canada.
- Gouvernement du Canada. 26 oct. 2018. [Programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés : Au sujet du processus](#). Gouvernement du Canada
- Chambre des Communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. 2016. [Programme des travailleurs étrangers temporaires](#). 42^e Législature, 1^{re} Session, Rapport no. 4. Site web du Parlement du Canada.
- Justicia for Migrant Workers. 1 juin 2006. [The Seasonal Agricultural Workers Program](#) (seulement en anglais). Justicia for Migrant Workers.
- Migrant Worker Health Project. 2018. [Health Care and Insurance for Migrant Workers: FAQs](#) (seulement en anglais).
- Miranda, H. 12 juin 2017. [Creating a new vision or migrant worker health care](#) (seulement en anglais). Rabble.
- Miranda, H. 13 juin 2017. [Logistical Barriers Prevent Migrant Farm Workers from Accessing Health Care](#) (seulement en anglais). Rabble.
- Mojtehdzadeh, S., Keung, N., & Rankin, J. 9 oct. 2017. [Leamington is at the Frontlines of the Boom in Migrant Workers. Here's how it's Changed](#) (seulement en anglais). Toronto Star

Mussell, A. avril 2015. [The Economic Impact of the Seasonal Agricultural Worker Program in the Ontario Horticulture Sector](#) (seulement en anglais). Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

Niagara Migrant Workers Interest Group. 2018. [Home](#) (seulement en anglais). Niagara Migrant Workers Interest Group.

Otero, G., & Preibisch, K. 18 nov. 2015. [Citizenship and Precarious Labour in Canadian Agriculture](#) (seulement en anglais). Centre canadien de politiques alternatives, Bureau de la Colombie-Britannique.

Province de la Colombie-Britannique. 2018. [Know your Rights as a Temporary Foreign Worker](#) (seulement en anglais). Welcome B.C.

Ralph, S., & Gutierrez, T. 2015. [Helping to Improve Health Equity for the Seasonal Agricultural Workers of Norfolk](#) (seulement en anglais). Grand River Community Health Centre. Toronto. Alliance pour des communautés en santé.

Rankin, J. 8 oct. 2017. [Unscrupulous recruiters keep migrant workers in 'debt bondage.'](#) (seulement en anglais) Toronto Star.

Silverman, S. J., & Hari, A. 9 juin 2016. Troubling the Fields: Choice, Consent, and Coercion of Canada's Seasonal Agricultural Workers, *International Migration*, 54(5), 91-104 (seulement en anglais).

Umbrella Multicultural Health Co-op. 2018. [Umbrella Mobile Clinic](#) (seulement en anglais). Umbrella Multicultural Health Co-op.

Union des producteurs agricoles. 31 mai 2016. [Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.](#) L'Union des producteurs agricoles.

Nations Unies. 18 déc. 1990. [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.](#) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Weiler, A., McLaughlin, J., & Cole, D. 22 déc. 2017. [Helping Migrant Workers must be Part of New Food Policy](#) (seulement en anglais). Toronto Star.





À PROPOS DE FPP

Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques. Il leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans le débat sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques rendra le Canada meilleur.

© 2019, Forum des politiques publiques
1400 – 130, rue Albert
Ottawa (ON) Canada, K1P 5G4
613.238.7858

ISBN : 978-1-988886-50-3

PPFORUM.CA
@PPFORUMCA



À PROPOS D'ACTION CANADA

Au cours du Fellowship d'Action Canada de 10 mois, les fellows augmentent leurs capacités de leadership, développent des liens à vie avec des gens et des communautés à travers le pays et font la promotion de l'implication citoyenne parmi tous les Canadiens. Depuis 2017, le Forum des politiques publiques et Action Canada travaillent ensemble pour étendre cet accélérateur de leaders émergents de premier plan au Canada.

ACTIONCANADA.CA
@ACTIONCANADA

MERCI À NOS PARTENAIRES



POWER CORPORATION
DU CANADA